

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Travaux de réfection de façade - 1 rue Bourchanin

Le Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société Tendances Façades représenté par Monsieur Serge PICARD, 351 Chemin de la Carra 38780 SEPTÈME, pour les travaux de réfection de façade au 1 rue bourchanin.

Considérant qu'afin de permettre les travaux et la pose d'un échafaudage en toute sécurité, il est nécessaire de régler la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTÉ

Article 1 : Du 23 octobre 2023 pour une période de trente jours, le stationnement est interdit au droit du chantier. Des panneaux de rétrécissement de chaussée seront mis en place de part et d'autre du chantier. Le sens prioritaire déjà mis en place reste en vigueur ainsi que la limitation de vitesse à 30 km/h. Un périmètre de sécurité sera installé autour de l'échafaudage. De nuit, ce dernier sera signalé par des lanternes. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit, de part et d'autre de la voie jusqu'à l'achèvement complet du chantier. Elle sera à la charge de la société Tendances Façades et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : La Société Tendances Façades veillera à ne pas déverser les eaux résiduelles dans les canalisations d'eaux pluviales, et assurera le nettoyage et la remise en état de la chaussée après la réalisation de ces travaux.

Article 4 : La Société Tendances Façades et les services de Gendarmerie de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 20 octobre 2023.

Le Maire,


Sophie CHAMOULAUD